Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 17 février 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Steve Cadrin
DHC avocats
800, rue du Square-Victoria
Bureau 4500
Montréal (Québec) H4Z 1J2

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur
Dossier Régie R-4210-2022

Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre du 16 février 2023 par laquelle l'AHQ-ARQ demande à a Régie de l'énergie (la Régie) la permission de reporter le dépôt des demandes de renseignements (DDR) sur le seul sujet de la fiabilité en puissance (sujet no. 8 de la liste des sujets de l'AHQ-ARQ), au plus tard le 30 mars 2023, soit une semaine après la séance de travail prévue pour le 23 mars 2023.

La Régie accepte la demande de l'AHQ-ARQ de déposer une DDR portant uniquement sur le sujet de la fiabilité en puissance, incluant l'impact de la nouvelle version du modèle MARS.

La Régie rappelle à l'AHQ-ARQ le paragraphe 48 de la décision procédurale D-2023-011:

« La Régie retient le sujet no 8 de la demande d'intervention de l'AHQ-ARQ, en le limitant à l'évolution des conclusions tirées par le Distributeur et aux impacts sur les résultats de l'utilisation d'une nouvelle version du modèle MARS. ».

L'AHQ-ARQ devra déposer sa DDR portant uniquement sur le sujet de la fiabilité en puissance **au plus tard le 30 mars 2023 à 12 h**.

Place Victoria, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

Le Distributeur devra répondre à cette DDR **au plus tard le 6 avril 2023 à 12 h**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml